

## Délibération n° 2018-05-26

Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire du 25 octobre 2018

### Objet

Projet de création  
d'une commune  
nouvelle en lieu et  
place des communes  
de Creste et de  
Saint-Diéry

### Rapporteur

BACQUET Jean-Paul

### Date de convocation

18 octobre 2018

### Date d'affichage du compte rendu

31 octobre 2018

### Nombre de conseillers

En exercice : 126  
Présents : 81  
Votants : 92  
Pour : 92  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 25 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle multi-activités de la commune d'Ardes-sur-Couze sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
		CHABAUD Christian
CHALLET Vincent		SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	CASTANEDA Francis (S)
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
GARNAVAULT Philippe		
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude		LENEGRE Jean-Louis
		LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
	MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean
	MOREL Jacques	NICOLLET Michel
	NUÑEZ Aurélia	
	PELISSIER Patrick	
	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal	ROUX Bernard	
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	PINTE Emmanuel (S)

Absents ayant donné pouvoir (11) : ALLARD Sébastien à BAYSSAT Marie, BERTHELOT Pascal à EMIREN Bernard, BRUN Pascale à CORREIA Emmanuel, CHANAL Jean-Paul à CHANY Georgette, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, JAMON Marc à NICOLLET Michel, LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre, MONIET-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PEREIRA-MAURIAT Christine à BOURG François, PÉTHEIL Sandra à BRONNER Ulrich, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, DUBOST Philippe, DYNDAS Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, ZANIN Nathalie.

Absents (34) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BRUNETTI Graziella, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PAILLONCY Brigitte, PELOU Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, SALVINI Luc, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2113-1 et suivants ;

**VU** la délibération n° 2018-10-08-01 de la commune de Creste en date du 08 octobre 2018 ;

**VU** la délibération n° 74-10-2018 de la commune de Saint-Diéry en date du 08 octobre 2018 ;

**VU** le courrier de Monsieur le Préfet en date du 15 octobre 2018 ci-annexé ;

**CONSIDÉRANT** que les communes de Creste et de Saint-Diéry ont décidé de créer une commune nouvelle, sous la nouvelle dénomination « Saint-Diéry », dont le siège sera celui de l'ancienne mairie de Saint-Diéry, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que les communes ont émis le vœu de rattachement de la commune nouvelle à la communauté de communes Massif du Sancy ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le Préfet a adressé un courrier à la communauté de communes Massif du Sancy et à la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire afin de notifier ce projet de création de commune nouvelle et le vœu de rattachement de cette dernière à la communauté de communes Massif du Sancy ;

**CONSIDÉRANT** que la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire est saisie afin d'émettre un avis sur le rattachement de la commune nouvelle à la communauté de communes Massif du Sancy, et par conséquent sur le retrait de la commune de Creste de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire, qui perdra un siège ;

**Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de rattachement de la commune nouvelle qui résulterait de la fusion des communes de Creste et de Saint-Diéry à la communauté de communes du Massif du Sancy.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 09/11/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 09/11/2018

